



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec118

Cession d'une remorque plateau 2 essieux RUMEAU 3677-ZM-44 – Monsieur BOURGUILLEAU René

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

VU la délibération n° 2023-045 du 9 juin 2023 approuvant le mode de cession par mise aux enchères des biens mis à la réforme appartenant au domaine privé de la commune,

VU le contrat de prestations de ventes aux enchères publiques en cours avec la SASU Agorastore,

CONSIDÉRANT la mise à la réforme d'une remorque plateau 2 essieux RUMEAU immatriculée 3677-ZM-44, en raison de son inutilisation ou de son caractère obsolète pour les besoins spécifiques des services,

CONSIDÉRANT la valeur nette comptable à 0 € de cette immobilisation, référencée sous le numéro d'inventaire 11/97,

CONSIDÉRANT l'enchère publiée sur le site Agorastore du 11/09/2026 au 01/10/2026,

CONSIDÉRANT la dernière enchère établie par Monsieur BOURGUILLEAU René, la Sauzaie, 49420 Vergennes Ombree en Anjou,

DÉCIDE

Article 1 : De céder d'une remorque plateau 2 essieux RUMEAU immatriculée 3677-ZM-44 à Monsieur BOURGUILLEAU René, la Sauzaie, 49420 Vergennes Ombree en Anjou

Article 2 : Le prix de cession est définitivement fixé à 1325 € TTC.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 12/10/2026

Le maire,

Rémy ORHON



Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20261012-2026DEC118-AR

Facture pro forma de l'enchère n°2719732

VENTE PAR
COURTAGE
AUX ENCHÈRES

Commune Ancenis-Saint-Géréon
Place Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon
N° de SIRET : 20008322800011
Date de la facture : 06/10/2026 13:36:46

tbr49
N° Siren :
la sauzaie, la sauzaie, la sauzaie, tbr49
49420 vergennes ombree anjou

Désignation	HT	TVA (0 %)	TTC
Remorque 2 essieux plateau basculant RUMEAU N° de produit : 13161 Période d'enchère du 11/09/2026 au 01/10/2026	1325.00 €	0.00 €	1325.00 €

Modalités de paiement : Paiement sous 7 jours au Trésor Public.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20261012-2026DEC118-AR